

Séance : 11 décembre 2025

Numéro : 13

Objet : Cotisations 2026 Centre
de Gestion de l'Aveyron

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le onze décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 1^{er} décembre 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.

11 membres présents, 6 membres représentés, 9 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERES, Jean-Louis CALVET, Christine PRESNE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la cotisation du Centre de Gestion de l'Aveyron pour 2026 :

- Dématérialisation : 1 650 euros
- Confiance numérique : 9 000 euros
- Part fixe : 400 euros

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant de la cotisation telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL